



EURO PARLEMENT

STANISLAS CANNES 21/22 MARS 2019

GUIDE DE PREPARATION HUISSIER

Nom :

Prénom :

Huissier de la Commission :

Thèmes de travail de ma commission :



ЕВРОПЕЙСКИ ПАРЛАМЕНТ PARLAMENTO EUROPEO EVROPSKÝ PARLAMENT EUROPA-PARLAMENTET
EUROPÄISCHES PARLAMENT EUROOPA PARLAMENT ΕΥΡΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟ EUROPEAN PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN PARLAIMINT NA ĦEORPA PARLAMENTO EUROPEO EIROPAS PARLAMENTS
EUROPOS PARLAMENTAS EURÓPAI PARLAMENT IL-PARLAMENT EWROPEW EUROPEES PARLEMENT
PARLAMENT EUROPEJSKI PARLAMENTO EUROPEU PARLAMENTUL EUROPEAN
EURÓPSKY PARLAMENT EVROPSKI PARLAMENT EUROOPAN PARLAMENTTI EUROPAPARLAMENTET

Sommaire	Page
1. Présentation de l’Euro Parlement	3
2. Règlement intérieur & tenue vestimentaire	5
3. Missions des Huissiers	6
4. Connaître le Parlement européen et l’Union européenne	7
5. Thèmes des commissions parlementaires 2019	13

PRESENTATION DE L'Euro Parlement

L'Euro Parlement (EP) vise à vous sensibiliser à votre future citoyenneté européenne. Il se réunit chaque année pendant deux jours et est ouvert aux élèves de Quatrième, Troisième, Seconde, Première et Terminales. Il fait partie également des activités liées aux sections européennes de collège et de lycée.

Le fonctionnement des institutions européennes a été simplifié en mettant davantage l'accent sur les grands enjeux européens. Cependant, la proportion de députés des différents pays européens et partis reflète la réalité. Chaque élève-député représente un député européen réel et tentera de suivre les positions de ce député. Il devra prendre contact avec lui, via le site du Parlement européen.

Les participants à l'Euro Parlement ont tiré au sort un bulletin leur attribuant un pays, un parti, et une commission du Parlement européen parmi les suivantes :

1. **Affaires Étrangères, Économie & Finances**
2. **Développement Durable, Droits de l'Homme & Éducation**
3. **Aff. Est., Economia & Finanza**
4. **Sviluppo Sostenibile, Diritti umani & Educazione**
5. **Foreign Affairs & Defence**
6. **Economy & Finance**
7. **Environmental Conservation & Sustainable Development**
8. **Human Rights & Education**

Les élèves de section internationale italienne participent aux commissions en langue italienne et les lycéens de section européenne anglais aux commissions qui se déroulent en Anglais.

Les commissions comporteront au maximum 40 participants, ce qui permettra à tous de participer aux discussions et travaux.

La présidence de l'EP et des commissions est assurée par des élèves de lycée.

L'ensemble du projet vise à développer les compétences suivantes :

- *La recherche d'informations*
- *L'écriture*
- *La prise de parole en public*
- *La résolution de problèmes*
- *La recherche de consensus, de compromis et la coopération*

Les sessions de l'Euro Parlement se déroulent sur deux journées à Stanislas Cannes selon le programme suivant :

1^{ère} Journée

Matin : Cérémonie d'ouverture et réunion des groupes politiques par commission, mise au point sur les divers travaux effectués par les élèves euro députés, explications des thèmes par les présidents de commission et préparation aux premiers débats.

Après-midi : Réunion des groupes politiques-Travaux de commissions : débat sur les divers thèmes

2^{ème} Journée

Matin : Travaux de commissions – Choix du thème et de la résolution présentée en session plénière, traduction en français de cette résolution pour les commissions anglaises et françaises et organisation de la session plénière (rapporteur, co-rapporteurs, questions diverses).

Après-midi : Session plénière du Parlement et cérémonie de clôture

A. Cérémonie d'ouverture :

Elle permet au président du Parlement, aux présidents des commissions et aux présidents des groupes parlementaires de présenter, selon le cas, les thèmes de leur commission, la politique de leur parti et la position sur certaines des questions à l'ordre du jour.

B. Réunion des groupes politiques par commission

Elle permet aux députés du même parti qui présentent des résolutions proches de travailler ensemble et préparer un texte commun. Dans ce cas, ils deviennent les *co-rapporteurs*. Les députés devront ensuite convaincre d'autres députés de soutenir leur règlement ou directive. Ceux-ci deviennent alors des co-signataires. Chaque proposition doit obtenir le soutien d'au moins cinq autres députés.

Ces réunions sont organisées de manière très informelle. Les députés peuvent parler à qui ils veulent sans suivre les règles de débat.

C. Travaux des commissions

C'est au cours de ces travaux de commission que les députés présentent leurs propositions de règlement ou de directive. Celles-ci peuvent être amendées, rejetées ou votées à la majorité simple.

Les travaux se déroulent selon les règles de procédure parlementaire.

D. Réunion des groupes politiques parlementaires

Elle est présidée par les chefs des groupes politiques. Ces chefs indiquent l'orientation politique à suivre selon les thèmes des différentes commissions, ils permettent à leur député d'agir en commun et préparent également des négociations possibles avec d'autres partis. Avant la session plénière ils coordonnent les votes de leurs eurodéputés et dirigent les négociations avec les autres partis (lobbying politique).

E. Séance plénière

Lors de la séance plénière, les rapporteurs des différentes commissions présentent à l'Assemblée leurs résolutions ou directives qui sont ensuite soumises au vote du Parlement. Elles sont soit adoptées, soit rejetées, après vote à main levée. Rôle essentiel des huissiers pour compter les voix et chronométrer les temps de paroles.

Vocabulaire : les textes législatifs européens

- **La directive européenne** : adoptée par le Parlement européen ou le Conseil de l'UE, elle fixe des objectifs à atteindre par les États membres, après un délai, qui permet à ces États de s'adapter à la mesure européenne adoptée.
- **Le règlement** : adopté par le Parlement européen, il est immédiatement applicable par les États de l'UE dès sa publication dans le Journal Officiel de l'UE. Il est applicable de manière uniforme dans tous les États membres et a une portée générale.

Définitions de termes essentiels

1. **L'ASSEMBLEE** : tous les membres de la commission / du Parlement à l'exception du président et des secrétaires.
2. **LE QUORUM** : nombre de députés nécessaire pour que l'assemblée puisse siéger valablement : un tiers des membres inscrits.
3. **LE RAPPORTEUR** : la personne qui présente la résolution.
4. **AVOIR LA PAROLE** : avoir reçu du président le droit de parler au cours d'un débat.

5. **CEDER LA PAROLE** : Renoncer à son droit de s'exprimer lors d'un débat et le remettre au président ou à un autre député.
6. **LA MOTION** : La proposition qui est soumise au vote. Pour la présenter et la soumettre au vote ou au débat, il faut l'annoncer mot à mot.
7. **AMENDER UN REGLEMENT ou une DIRECTIVE** : La modifier en ajoutant, supprimant ou modifiant un ou plusieurs mots ou phrases.
8. **AJOURNER** : Proposition de remettre à plus tard le débat sur une résolution : nécessite une majorité simple.
9. **MOTION D'IRRECEVABILITE** : Vise à empêcher le débat d'une résolution. Doit être proposée dès lecture de la résolution par le rapporteur. Nécessite une majorité des deux tiers.
10. **RAPPEL AU REGLEMENT** : **Toute question posée au président pour attirer son attention sur le non-respect du règlement.** Le temps de parole est limité à une minute. Sur le rappel au règlement, le président décide immédiatement conformément aux dispositions du règlement et fait part de sa décision aussitôt après le rappel au règlement. Cette décision ne donne pas lieu à un vote. Exceptionnellement, le président peut déclarer que sa décision sera communiquée ultérieurement.
11. **QUESTION EN COURS** : Une motion qui a été soumise au président mais qui n'a pas encore été soumise au vote ou tranchée par le président. Elle doit être réglée avant de passer à autre chose.

REGLEMENT & CODE VESTIMENTAIRE

- 1) Il est strictement interdit de **fumer**, de **boire de l'alcool** dans l'enceinte de l'établissement. Tout contrevenant sera immédiatement exclu du Parlement et confié à son professeur.
- 2) L'utilisation des **téléphones portables** pendant la durée de la session est strictement interdite. Toute personne surprise en train d'utiliser un téléphone portable, pour quel qu'usage que ce soit, se verra confisquer l'appareil. Il sera rendu à ses parents par le coordinateur de l'Euro Parlement.
- 3) Tous les participants doivent se comporter avec **dignité** et **respect** et se déplacer dans **l'ordre** et le **calme** au cours de la conférence, y compris lors des pauses et des repas.
- 4) Il est interdit de **manger**, de **boire** (sauf de l'eau) ou de **mâcher du chewing-gum** dans les salles de réunion.
- 5) Les participants à la conférence doivent porter leur **badge** officiel à tout moment.
- 6) **Tenue vestimentaire** : Tous les élèves qui participent à la session de l'Euro Parlement doivent porter une tenue habillée tout au long de la session. Leurs enseignants sont invités à faire de même. Le présent document précise ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas pour garçons et filles. Tout élève qui se présenterait dans une tenue inacceptable ne serait pas autorisé à participer et devrait se changer aussitôt ou repartir en classe.
- 7) **Tenue des huissiers** : ils seront revêtus du tee-shirt de Stanislas afin d'être visibles par tous. Ils devront porter des pantalons corrects, des baskets sobres ou ballerines plates pour les filles et adopter également un comportement respectueux à la hauteur de leur mission importante de sécurité, d'assistants aux Présidents et aux organisateurs de l'Euro Parlement.

MISSION DES HUISSIERS

Les huissiers ont pour mission d'assister les présidents de commission et d'assurer la sécurité des commissions, de la session plénière et de transmettre les messages entre députés, de surveiller les temps de paroles, la bonne tenue des débats, d'accompagner les élèves députés lors de leurs déplacements dans l'établissement, d'aider à l'organisation de la session plénière mais aussi lors des cérémonies d'ouverture et de clôture... Ils sont essentiels au bon fonctionnement de l'Euro Parlement.

FONCTIONS

1. Secrétariat de séance :

- ◆ Noter le début de chaque motion et informer périodiquement le président du temps.
- ◆ Remplir le formulaire de débat qui indique les différents orateurs et leur parti afin d'aider le président à répartir la parole équitablement ainsi que le résultat du scrutin.
- ◆ Vérifier les formulaires d'amendement et indiquer les orateurs ainsi que le résultat du vote.
- ◆ Agrafier le texte de la résolution, des amendements et des différents formulaires, et les classer.

2. Messagerie sur la session plénière :

- ◆ Transmettre les messages et documents entre les députés.
- ◆ Distribuer les résolutions et formulaires demandés.

3. Sécurité aux portes :

- ◆ Un huissier est chargé de la sécurité des portes.
- ◆ Si le président le demande, notamment lors des scrutins, l'accès à la salle est interdit, sauf aux présidents et professeurs.
- ◆ Les députés ne sont pas autorisés à sortir pendant le débat d'une résolution. Ils ne peuvent sortir qu'après l'annonce des résultats du vote.
- ◆ Les huissiers doivent toujours présents et accompagner tout élève euro député lors des déplacements pendant les séances des commissions parlementaires ou durant la session plénière.

4. Décompte des voix :

Tous les huissiers participent au décompte des voix et en informent le secrétaire de séance. Tous sont présents lors de la session plénière et des cérémonies d'ouverture et de clôture.

7. Photocopies :

Un seul huissier est autorisé à faire les photocopies des résolutions ou d'autres documents nécessaires.

8. Maintien de l'ordre :

Les huissiers sont chargés de faire respecter le règlement intérieur de l'Euro Parlement.

- ◆ Manquements mineurs (bavardage, chewing gum, tenue vestimentaire, absence de badge, ...) : les députés doivent être REPRIMANDES avec tact, en leur rappelant qu'ils enfreignent les règles de fonctionnement du Parlement et qu'en cas de récidive leur badge sera marqué.

- ◆ Manquements graves (nourriture ou boisson dans la salle, propos déplacés, insultes ...) : les huissiers doivent informer le responsable de la sécurité et le président de séance et couper le badge du député ou doivent le confisquer selon la gravité du manquement.
- ◆ Infraction au règlement (consommation d'alcool, cigarette ou drogue, ...) : les huissiers doivent immédiatement exclure le député et en informer le président, le responsable de la sécurité et le professeur du député.
- ◆ Ces manquements seront tous inscrits au Registre de Sécurité qui se trouve sur le bureau du président.

8. Responsable de la sécurité :

Le responsable de la sécurité est élu par les huissiers lors de leur formation. Il est chargé d'organiser son équipe et de coordonner leur travail. Il est également chargé de faire respecter le règlement intérieur.

SANCTIONS

Les huissiers sont soumis aux mêmes règles que les députés.

1. REPRIMANDE. Le président ou le responsable de la sécurité réprimande l'huissier qui s'est rendu coupable d'un manquement mineur.
2. AVERTISSEMENT. L'huissier se verra informé qu'en cas de récidive, il sera sanctionné par une suspension ou une exclusion.
3. SUSPENSION / EXCLUSION. L'huissier sera suspendu pour une durée fixée par le président ou le responsable de la sécurité, son professeur en sera informé. En cas d'exclusion définitive, l'huissier sera invité à regagner sa classe d'origine et ne sera plus autorisé à participer à l'Euro Parlement.

RAPPEL

- ◆ Utilisez votre bon sens
- ◆ N'abusez pas du pouvoir qui vous est conféré
- ◆ En cas de doute, consultez le président ou le responsable de la sécurité
- ◆ Travaillez en collaboration étroite les présidents de commission, le responsable de la sécurité et le coordinateur de l'EP.
- ◆ Ne restez jamais assis au fond d'une salle de commission sans rien faire, sollicitez les présidents et agissez !

CONNAITRE LE PARLEMENT EUROPÉEN ET L'UNION EUROPÉENNE



LES GROUPES POLITIQUES EUROPEENS

Les députés siègent en **groupes politiques** ; ils se regroupent non par nationalité mais en fonction de leurs affinités politiques.

Il y a actuellement **8 groupes politiques** au Parlement européen.



- Ils assurent leur organisation interne en se dotant d'un président (ou de deux co-présidents pour certains groupes), d'un bureau et d'un secrétariat.
- Dans l'hémicycle, les places attribuées aux députés sont déterminées en fonction de leur appartenance politique, de gauche à droite, après accord des présidents de groupe.
- Pour composer un **groupe politique**, le nombre de députés nécessaire est de 25, élus dans au moins un quart des États membres de l'Union Européenne. Il est interdit d'adhérer à plusieurs **groupes politiques**.
- Certains députés n'appartiennent à aucun **groupe politique** et dans ce cas, ils font partie des non- inscrits.
- Avant chaque vote en séance plénière, les **groupes politiques** examinent les rapports issus des commissions parlementaires, et déposent des amendements.
- La position prise par le **groupe politique** est résolue par concertation à l'intérieur du groupe, aucun membre ne peut recevoir un mandat de vote obligatoire.

 [Groupe du Parti populaire européen \(Démocrates-chrétiens\)](#)

 [Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes & Démocrates au Parlement européen](#)

 [Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe](#)

 [Groupe des Verts/Alliance libre européenne](#)

 [Conservateurs et Réformistes européens](#)

 [Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique](#)

 [Groupe Europe de la liberté et de la démocratie](#)

 [Europe des Nations et des Libertés](#)

NI Non - Inscrits : rassemblement des forces d'extrême-droite des différents pays de l'UE

Répartition des députés

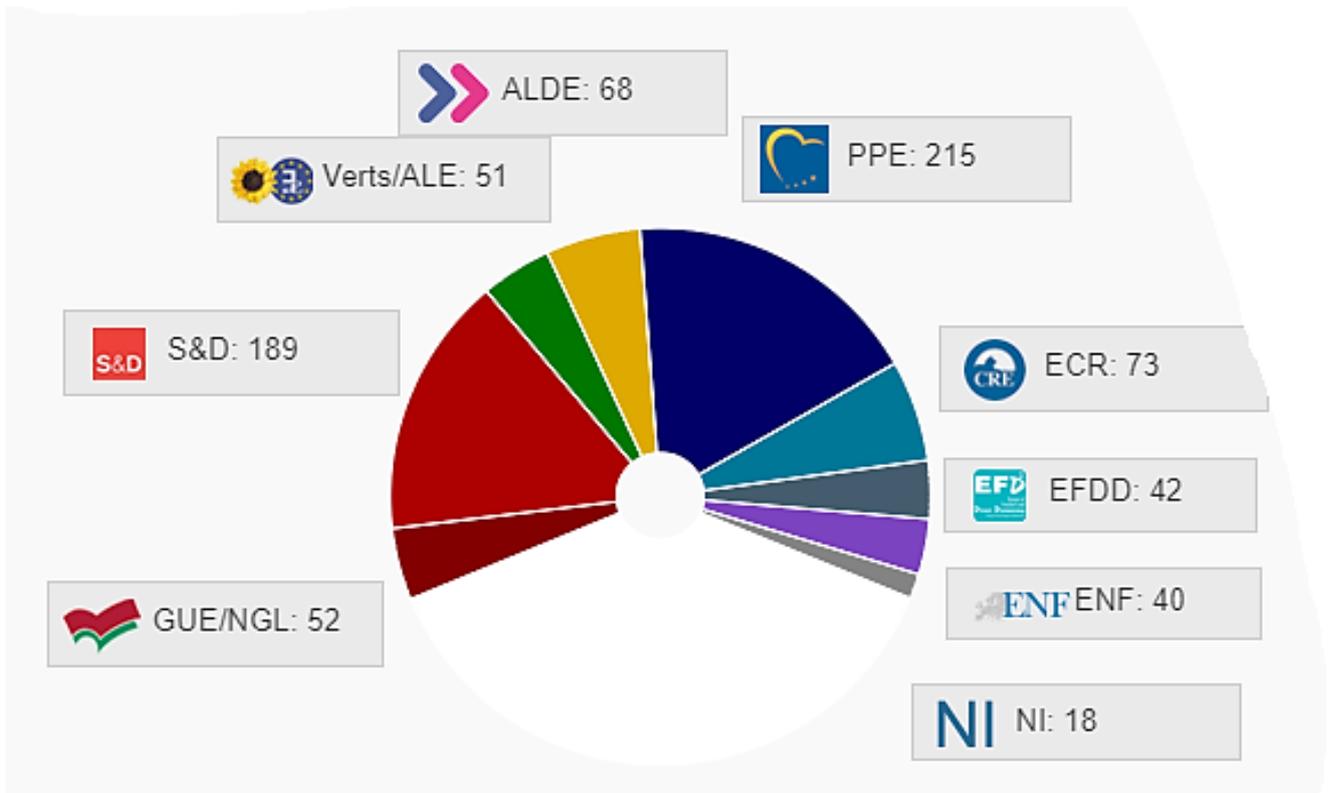
Le Parlement européen compte désormais entre 747 et 751 membres (changement opéré depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en 2009 et l'entrée de la Croatie en juillet 2013). Le nombre de députés représentant chaque État membre varie en fonction du nombre d'habitants. Ces députés sont ensuite répartis par groupes politiques et siègent au Parlement selon ce groupe politique européen.

Répartition des euro députés (8^{ème} législature – 2014-2019)

TOTAL	 215	 189	 73	 68	 52	 51	 42	 40	NI 18	TOTAL 748
-------	--	--	---	---	---	---	--	---	---------------------------------	--------------

Tableau des orientations politiques de partis européens de gauche à droite

GUE Gauche Unitaire Européenne	S & D Socialistes et Démocrates	ALE Groupe des Verts / Alliance Libre Européenne	ADLE Alliance des Démocrates et Libéraux pour l'Europe	PPE Parti Populaire Européen	ECR Conservateurs et Réformateurs Européens	EFDD Europe Liberté Démocratie	ENL Europe des Nations et des Libertés	NI Non-Inscrits
--	---	--	--	--	---	--	--	---------------------------



Le Parlement européen est une institution de l'Union européenne qui présente une double spécificité :

- > C'est la seule institution dont les membres sont élus au **suffrage universel direct** pour un mandat de 5 ans
- > C'est la seule institution dont les **pouvoirs** se sont **étendus** de manière continue au fil des traités

L'Union européenne dispose d'un pouvoir législatif et exécutif et d'un système judiciaire indépendant. Le Parlement européen dispose d'une partie du pouvoir législatif, qui partage avec la Commission européenne (réunion de 28 commissaires) et le Conseil de l'Union européenne (conseil des ministres des États de l'UE).

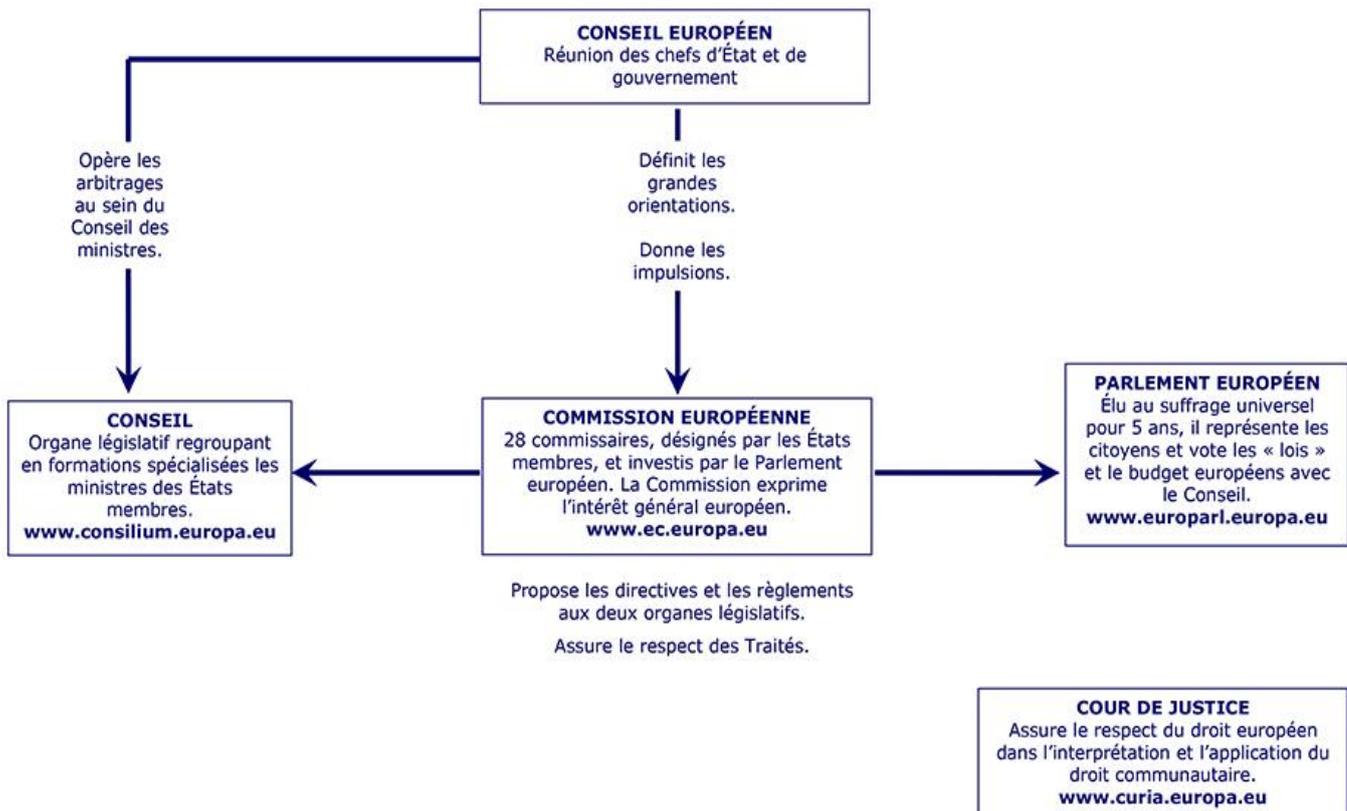


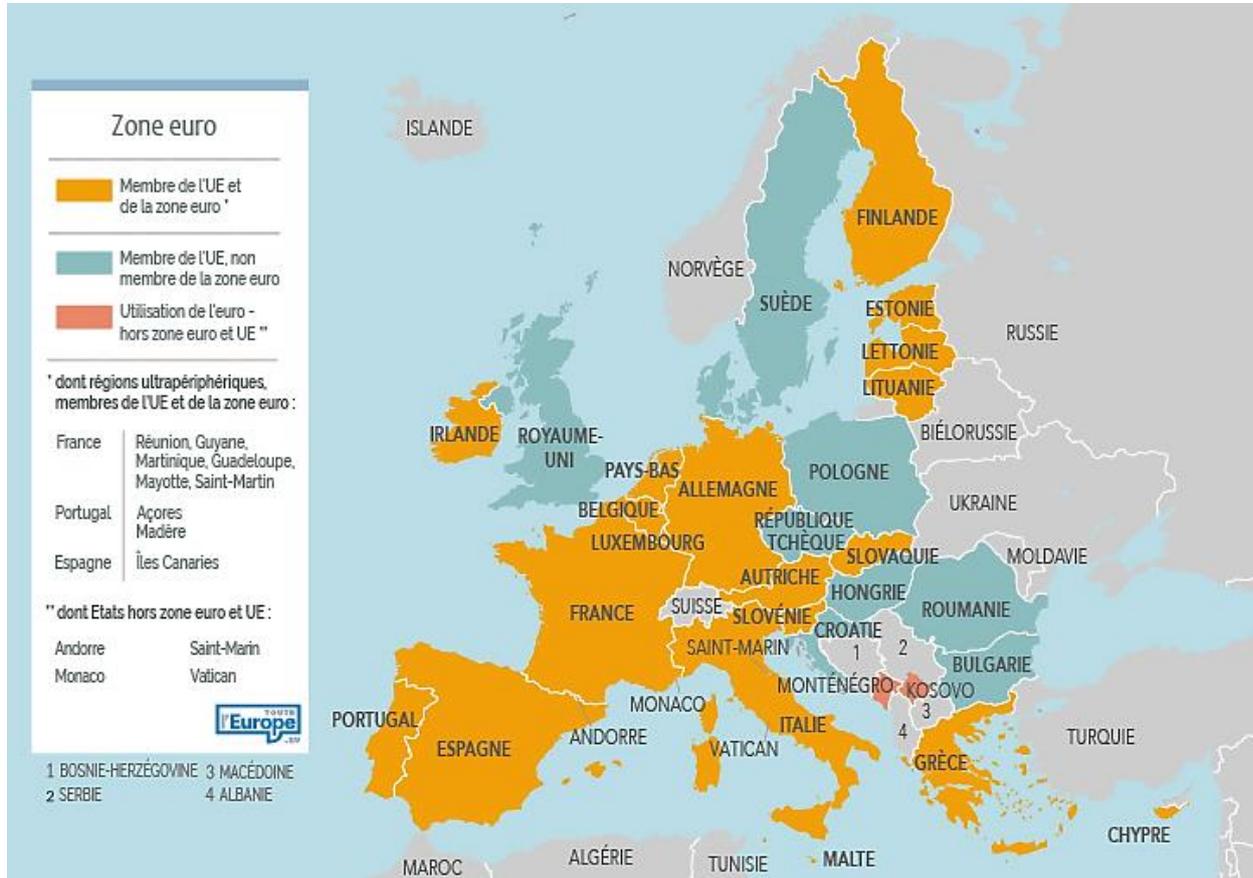
MEMBRES : Le Parlement européen compte actuellement 751 membres répartis en 8 groupes politiques et des non-inscrits ne formant de groupe politique européen. Le parlement européen est élu au suffrage universel tous les 5 ans et ce par tous les habitants des 28 pays de l'Union européenne.

LIEUX DE TRAVAIL Le Parlement a son siège à Strasbourg, où se tiennent les douze périodes de session mensuelles, y compris la session budgétaire ; les périodes de session plénière additionnelles se tiennent à Bruxelles ; les commissions parlementaires siègent à Bruxelles ; le secrétariat général et ses services restent installés à Luxembourg.



La place du Parlement européen dans le fonctionnement institutionnel de l'Union européenne





LES PERSONNALITES DIRIGEANTES DE L'UNION EUROPEENNE



Président du Parlement européen
Antonio Tajani (Italie)
Mandat : Janvier 2017- août 2019 (2 ans ½)
Élu par tous les députés européens



Président du Conseil européen
Donald Tusk (Pologne)
Mandat : 1er juin 2017- 30 novembre 2019 (2 ans ½)
Nommé par : les dirigeants nationaux (chefs d'État ou de gouvernement des pays de l'UE)



Président de la Commission européenne
J.C Juncker (Luxembourg)
Mandat : - novembre 2014- novembre 2019 (5 ans)
Choisi par : les dirigeants nationaux (chefs d'État ou de gouvernement des pays de l'UE) et élu par le Parlement européen



Haut Représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité
Frederica Mogherini (Italie)
Mandat: - novembre 2014- novembre 2019 (5 ans)
Désigné par : le Conseil Européen avec l'accord du Président de la Commission européenne

THEMES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES – 2019

1. Commission Affaires étrangères, Économie & Finances

- Avenir de l'UE : Comment maîtriser la mondialisation et renforcer le commerce international européen ? Comment l'UE peut-elle se protéger et suivre en même temps les règlements de l'OMC ?
- Élections 2019 : Vers une nouvelle Union européenne ?
- Restaurer la confiance en Schengen : Comment encourager la confiance mutuelle à l'égard du fonctionnement de l'espace Schengen ?

2. Commission Développement Durable, Droits de l'Homme & Éducation

- Bien-être animal dans l'UE : Quelles mesures européennes de protection des animaux et de lutte contre le commerce illégal des animaux de compagnie ?
- Économie circulaire : nouveaux objectifs européens de recyclage : Comment parvenir à avoir une Europe propre ?
- Technologies numériques : Comment prévenir les atteintes aux droits de l'Homme face aux développements de nouvelles technologies et les exportations de « biens à double usage » ?

3. Commissione Affari esteri, Economia & Finanza

- Futuro di Europa: I vantaggi della globalizzazione: Come l'UE intende sfruttare al Massimo I benefici del commercio internazionale? Come può l'UE proteggersi e seguire le regole dell'OMC?
- Le elezioni del Parlamento europeo 2019: Verso una nuova Unione europea?
- Ripristinare la fiducia nel sistema di Schengen: Come instaurare nuovamente la fiducia reciproca tra gli Stati membri sul funzionamento dello spazio Schengen?

4. Commissione Sviluppo sostenibile, Diritti umani & Educazione

- La protezione degli animali a livello europeo: Quali misure concrete per la protezione degli animali? Come combattere il traffico illecito di animali da compagnia?
- Economia circolare: nuovi obiettivi di riciclaggio dell'UE: Come ottenere un Europa bella e pulita?
- Le nuove tecnologie non devono essere usate per violare i diritti umani: Come evitare che prodotti e tecnologie europee (alcuni prodotti "a duplice uso"), come i sistemi di sorveglianza, vengano usati per violare i diritti dei cittadini?

5. Foreign Affairs & Defence Committee

- Impact and consequences of the 2019 European elections: a new European Union?
- Restoring trust in Schengen: How to foster mutual trust in the functioning of the Schengen area?

6. Economy & Finance Committee

- Future of the EU: "Harnessing globalization": What measures could the EU implement to improve international trade?
- The EU and the WTO: How can the EU protect itself and respect the rules of the WTO at the same time?

7. Environmental Conservation & Sustainable Development Committee

- The circular economy package: New EU targets for recycling: How to obtain a cleaner Europe?
- Future EU farm policy: How to reform the CAP (Common Agricultural Policy) and establish a smarter, fairer, simpler and more sustainable farm policy, well financed and truly common to continue to deliver food security in the EU?

8. Human Rights & Education Committee

- Animal welfare in the EU: What measures to protect animals and help countries to tackle illegal pet trade by cross-border criminal networks?
- Cyber technology: How to prevent human rights abuses by new spyware technologies like dual-use items?



**Bonnes journées à
L' Euro Parlement**



Rendez-vous à la session plénière

des

21 et 22 mars 2019

À Stanislas Cannes

